



Communauté  
d'Agglomération de  
**La Rochelle**



**AGRICULTURES  
& TERRITOIRES**  
CHAMBRE D'AGRICULTURE  
INTERDÉPARTEMENTALE  
CHARENTE-MARITIME DEUX-SEVRES

---

# **Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau (PTGE) sur le bassin du Curé**

---

<h2><b>CONSTITUTION D'UN PANEL D'AGRICULTEURS</b></h2>
--

Novembre 2022  
Réalisé par : Co-portage du PTGE  
Revu par : Lisode

## Table des matières

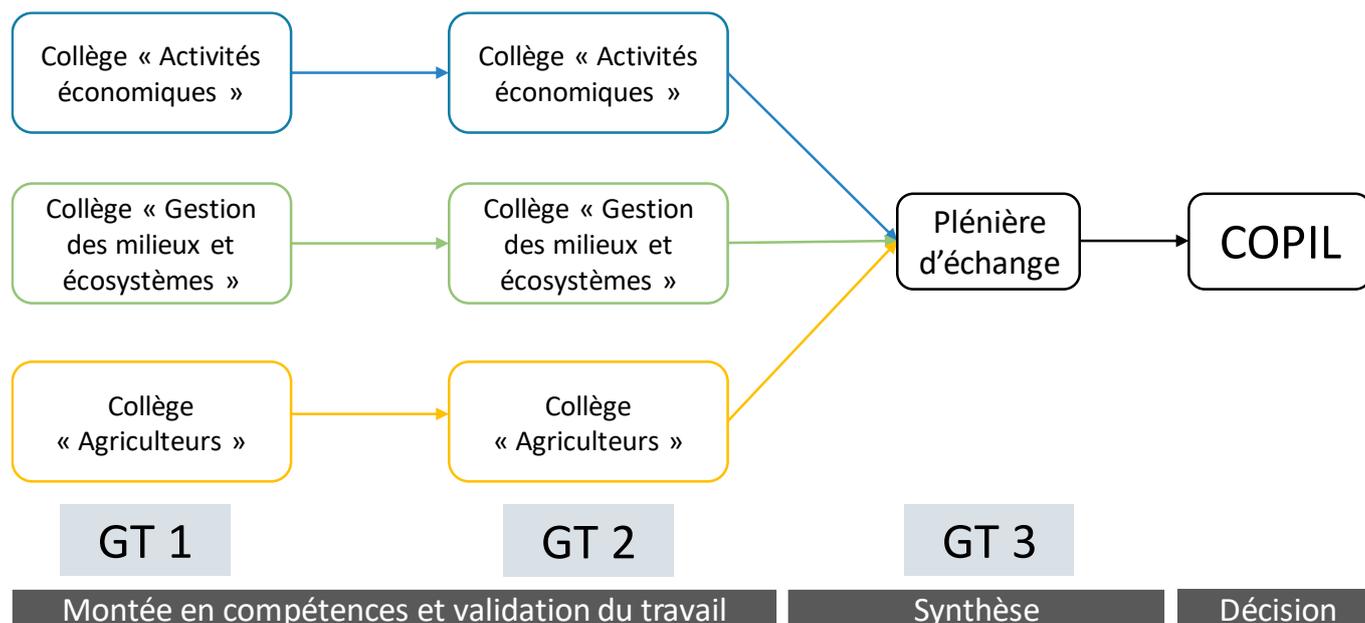
1	Contextualisation .....	3
1.1	Inclusion dans le PTGE Curé .....	3
1.2	pourquoi un panel d'agriculteurs ? .....	3
1.3	Principes de la sélection .....	4
2	Critères de sélection .....	4
2.1	Critère : Systèmes de production .....	5
2.1.1	Description.....	5
2.1.2	Résultat des répondants sur la diversité des systèmes de production.....	7
2.2	Critère : Accès à l'eau .....	9
2.2.1	Description.....	9
2.2.2	Résultat des répondants sur la diversité des accès à l'eau .....	9
2.3	Critère : Type de production .....	10
2.3.1	Description.....	10
2.3.2	Résultat des répondants sur la diversité des types de production .....	11
2.3.3	Critère : Spatialisation par type de sol .....	11
2.4	Critère : Engagement dans des productions bio ou agriculture de conservation des sols .....	12
2.4.1	Description.....	12
2.4.2	Résultat des répondants sur les démarches qualités .....	12
2.5	Critère : Age et sexe.....	12
2.5.1	Description.....	12
2.5.2	Résultat des répondants sur la diversité des âges et des sexes .....	13
3	Résultat final .....	13

# 1 CONTEXTUALISATION

## 1.1 INCLUSION DANS LE PTGE CURE

Le Comité de Pilotage du 12 septembre 2022 du PTGE Curé a validé la mise en place d'un panel d'agriculteurs pour la montée en compétence des acteurs du territoire sur les notions abordées dans l'état des lieux du projet de territoire.

Ce panel constitue l'un des 3 collèges d'acteurs qui sont constitués pour ce travail.



Ce panel pourra être amené à être réuni lors des phases ultérieures du PTGE Curé.

## 1.2 POURQUOI UN PANEL D'AGRICULTEURS ?

Le panel a vocation à toucher les agriculteurs en tant qu'usagers directs, c'est-à-dire en dehors des structures représentatives présentes au COPIIL du PTGE. La constitution du panel est un point primordial de la méthodologie de la phase 1 du MS2 et doit être pensée avec soin. Un panel déséquilibré risquerait de mettre en péril le PTGE, que ce soit sur la représentation des intérêts des acteurs, ou sur la confiance des acteurs dans le processus.

L'objectif est de constituer un groupe de concertation stable dans le temps (un engagement à participer aux réunions dans la durée est demandé), composé d'acteurs locaux, et porteurs d'une large diversité de points de vue (afin de proposer un discours autre que celui des représentants). Ce panel a pour vocation d'enrichir et nuancer les positions agricoles formulées lors des instances de décisions ne pouvant pas représenter l'intégralité des agricultures du territoire. En effet le PTGE nous oblige à élargir la discussion sur l'agriculture du territoire au sens large (quelles agricultures demain sur le territoire ; quelles conduites, retours d'expérience des différents systèmes de productions, etc.).

Le groupe sera composé d'une vingtaine de représentants, vingt-quatre idéalement, représentant 629 exploitations sur le territoire.

Par ailleurs, afin d'équilibrer la représentation de points de vue et d'intérêts, des acteurs supplémentaires seront invités à rejoindre les collèges d'acteurs du COPIIL, notamment celui sur la gestion des milieux. Ces acteurs seront sollicités à partir de la liste de propositions de structures faites par les membres du COPIIL lors des entretiens du MS1.

Cet espace de discussion composé uniquement d'agriculteurs crée un espace de discussion « métier » entre pairs à certaines étapes du processus. Il ne rompt pas les échanges entre l'agriculture et les autres usagers du territoire mais les enrichit.

---

## 1.3 PRINCIPES DE LA SELECTION

---

Avant de distinguer les répondants par des critères permettant de les discriminer pour produire un groupe représentatif des agricultures du bassin du Curé, un tri est effectué grâce à deux points :

- L'exploitation doit avoir une part prépondérante de sa Surface Agricole Utile (SAU) sur le bassin du Curé. Le seuil a été fixé à 75%.
- Les répondants ne doivent pas être déjà présents au sein d'instances de gouvernance en relation avec le PTGE Curé, c'est-à-dire :
  - Les personnes ne doivent pas faire partie du Comité de Pilotage du Curé ;
  - Les personnes ne doivent pas faire partie d'instances décisionnaires de structures présentes dans le PTGE.Une question sur les mandats permet de préciser leurs liens avec d'autres groupements (politique, syndicat, association, etc.)

Les critères de sélection des membres doivent servir à obtenir une diversité de points de vue plutôt qu'une représentativité proportionnelle à ce qui existe sur le territoire. Les critères de sélection décrits dans les parties suivantes servent à trier parmi ces volontaires. Cela sous-entend deux points :

- Parmi les répondants certains peuvent être choisis par leur caractère unique sur la base des critères de sélection ;
- Puisque le panel est recruté sur une base volontaire par réponses à appel à participation, une redondance des profils peut avoir lieu. Dans ce cas on procède à un tirage au sort parmi ces personnes remplissant les mêmes critères.

Afin d'obtenir un panel hétéroclite et réellement représentatif, il faut donc réussir à toucher chaque système de production, même les plus réduits en nombre. Pour cela une large campagne d'information a été réalisée grâce aux différents canaux de communication susceptibles de toucher les agriculteurs :

- Information par mail et par téléphone selon les listes disponibles au sein de la Chambre interdépartementale d'Agriculture 17-79 ;
- Diffusion de l'appel à volontaires dans l'hebdomadaire « L'Agriculteur Charentais », numéro du 28 Octobre 2022 ;
- Relances mail pour les éleveurs en raison d'un manque de ces systèmes de production une semaine avant la fin du 18 novembre ;
- Diffusion par les coopératives et ASA (Coopérative de Courçon, Terre Atlantique, Corab, Coopérative Océalia, ASA des irrigants d'Aunis) ;
- Affiches en lieux clefs ;
- Diffusion par internet (site internet des co-porteurs) ;

## 2 CRITERES DE SELECTION

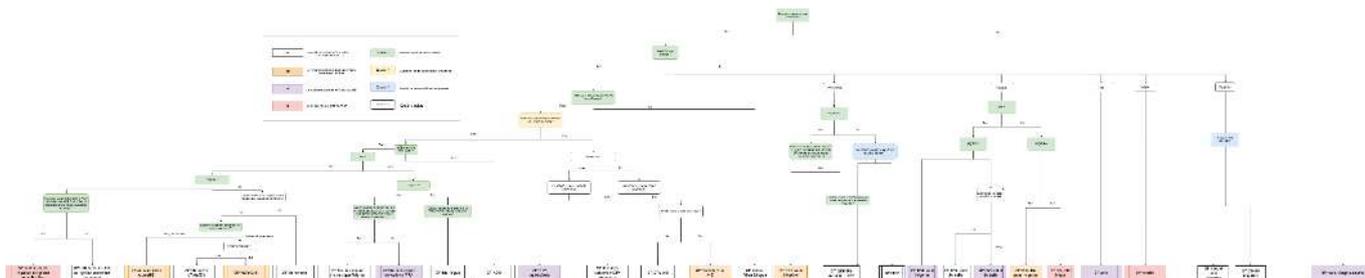
Pour constituer un panel représentatif des agricultures du territoire plusieurs critères ont été pris en compte avec comme point de départ les systèmes de production débouchant du diagnostic agraire.

## 2.1 CRITERE : SYSTEMES DE PRODUCTION

### 2.1.1 Description

Les systèmes de production (SP) identifiés sur le bassin du Curé proviennent d'un travail réalisé de mars à août 2022 dans le cadre d'un stage ingénieur de fin d'études. Ce diagnostic agraire aboutit à la distinction d'une trentaine de systèmes de production. Tous ces systèmes ne pourront pas être représentés dans le panel par souci de taille du panel.

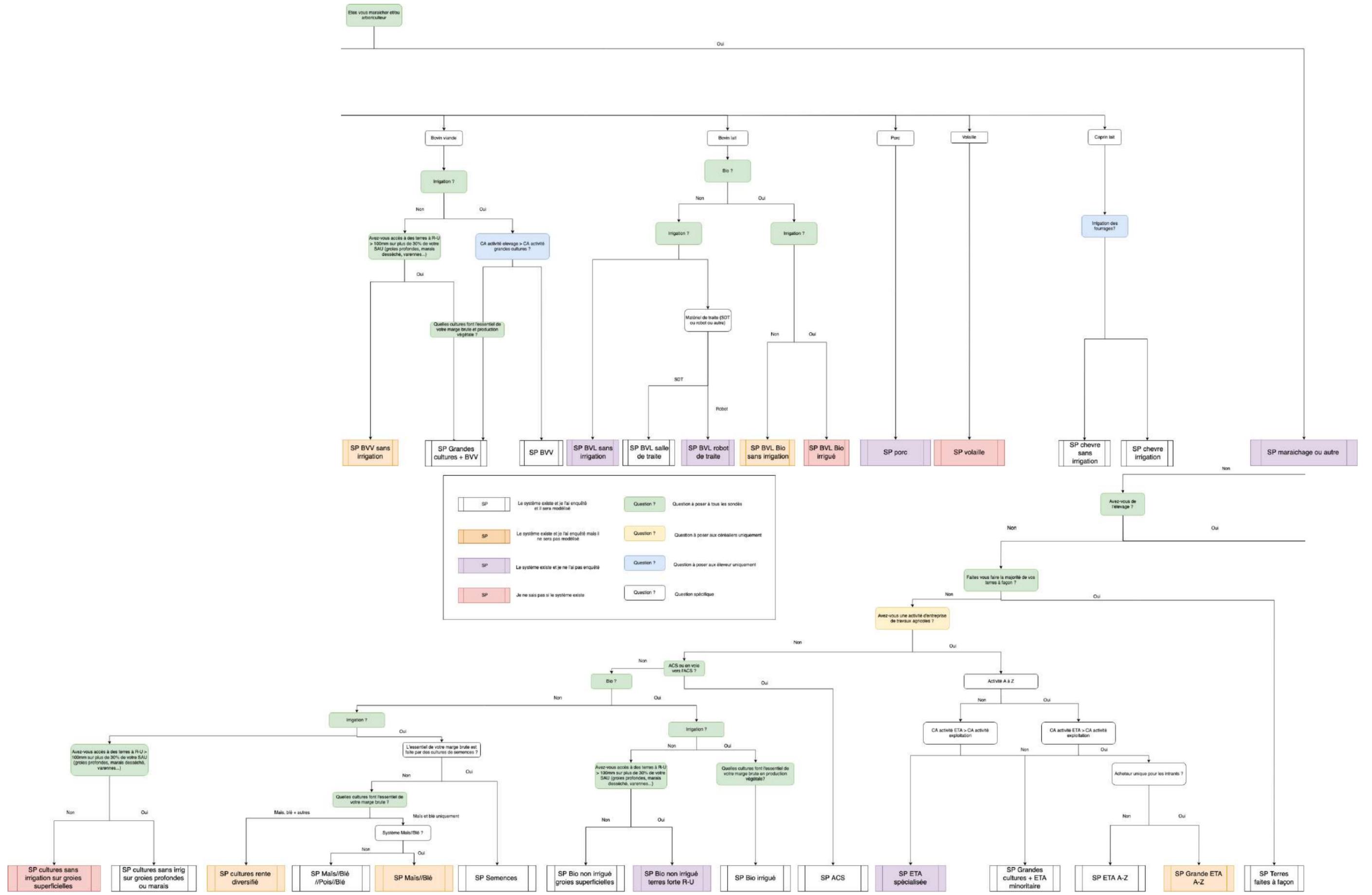
Le logigramme ci-dessous est une simplification des règles de détermination des différents systèmes de production à partir d'un questionnaire à destination des agriculteurs volontaires.



Ces critères de détermination des systèmes de production simplifiés sont :

- Les types de production (productions animales / végétales) ;
- Les démarches qualités ;
- L'irrigation ;
- La prédominance d'un certain type de production dans le chiffre d'affaire / marge brute ;
- Le type de sol.

Certain de ces systèmes de production sont plus probables à recueillir du fait de leur prévalence sur le territoire. Ce sont essentiellement les systèmes de production qui sont modélisés dans le diagnostic agraire. En revanche certains systèmes, non modélisés, existent ou peuvent exister et font partie des agricultures du territoire. Ainsi on cherchera à toucher tous les systèmes de production. Cependant il est probable que certains n'existent pas comme le SP « Cultures sans irrigation sur groies superficielles » ou alors sont représentés par une ou deux personnes qui sont déjà dans les instances du COPIL.



Système de production	Code système	Nombre de représentants Système égalitaire	Prévalence des systèmes
Cultures sans irrigation sur groies superficielles	S1	1	-
Cultures sans irrigation sur sols à forte réserve utile	S2	1	=
Cultures à rente diversifiée	S3	1	=
Rotation Maïs//Blé//Pois//Blé	S4	1	+
Rotation Maïs//Blé	S5	1	-
Semences	S6	1	-
Cultures non irriguées en agriculture biologique sur groies superficielles	S7	1	-
Cultures non irriguées en agriculture biologique sur sols à forte réserve utile	S8	1	=
Cultures irriguées en agriculture biologique	S9	1	=
Agriculture de conservation des sols	S10	1	-
Entreprise de travaux agricoles spécialisée	S11	1	-
Mixte : Grandes cultures + Entreprise de travaux agricoles (minoritaire)	S12	1	=
Entreprise de travaux agricoles de A à Z	S13	1	-
Grande Entreprise de travaux agricoles de A à Z	S14	1	-
Terres faites à façon	S15	1	=
Bovins viande avec irrigation	S16	1	=
Bovins viande sans irrigation	S17	1	=
Mixte : Grandes cultures + bovins viande	S18	1	+
Bovin lait sans irrigation	S19	1	-
Bovin lait avec irrigation et salle de traite	S20	1	+
Bovin lait avec irrigation et robot de traite	S21	1	-
Bovin lait sans irrigation en agriculture biologique	S22	1	-
Bovin lait avec irrigation en agriculture biologique	S23	1	=
Porcs	S24	1	-
Volailles	S25	1	-
Chèvres sans irrigation	S26	1	-
Chèvres avec irrigation	S27	1	=
Maraichage	S28	1	=
Arboriculture	S29	1	-
Somme	/	28	

NB : « Système approché » : Travail du co-portage pour tenter d'approcher une représentativité du territoire par les différents systèmes de production en allant au-delà d'une simple égalité entre les systèmes identifiés.

Catégorisation de la prévalence : « + » : Système largement répandu ; « = » : Système présent mais non majoritaire ; « - » : Système représenté par une poignée ou moins d'exploitations

## 2.1.2 Résultat des répondants sur la diversité des systèmes de production

Plusieurs systèmes de production n'ont eu aucun répondant (11 systèmes). Le SP Maïs//Blé//Pois//Blé était le plus représenté avec 6 répondants. Un SP n'a pas pu être représenté dans le panel malgré une réponse d'un répondant car un critère obligatoire n'était pas satisfait (au moins 75% de la SAU sur le bassin).

Système de production	Nombre de représentants Système égalitaire	Nombre de répondants	Code répondant (vert dans panel)	Résultat panel (nombre de représentants)
Cultures sans irrigation sur groies superficielles	1			0
Cultures sans irrigation sur sols à forte réserve utile	1	1	12	1
Cultures à rente diversifiée	1	2	11 & 24	1
Rotation Maïs//Blé//Pois//Blé	1	6	18, 19, 20, 21, 22 & 23	2
Rotation Maïs//Blé	1			0
Semences	1			0
Cultures non irriguées en agriculture biologique sur groies superficielles	1			0
Cultures non irriguées en agriculture biologique sur sols à forte réserve utile	1	2	2 & 3	2
Cultures irriguées en agriculture biologique	1	1	1	1
Agriculture de conservation des sols	1			0
Entreprise de travaux agricoles spécialisée	1	1	13	1
Mixte : Grandes cultures + Entreprise de travaux agricoles (minoritaire)	1	1	16	1
Entreprise de travaux agricoles de A à Z	1			0
Grande Entreprise de travaux agricoles de A à Z	1			0
Terres faites à façon	1	1	28	1
Bovins viande avec irrigation	1			0
Bovins viande sans irrigation	1	1	9	1
Mixte : Grandes cultures + bovins viande ( <i>ou génisses</i> )	1	2	14 & 15	1
Bovin lait sans irrigation	1	1	8	1
Bovin lait avec irrigation et salle de traite	1	2	6 & 7	1
Bovin lait avec irrigation et robot de traite	1	1	5	0
Bovin lait sans irrigation en agriculture biologique	1			0
Bovin lait avec irrigation en agriculture biologique	1	1	4	1
Porcs	1	1	17	1
Volailles	1	1	29	1
Chèvres sans irrigation	1			0
Chèvres avec irrigation	1	1	10	1
Maraichage	1	3	25, 26 & 27	2
Arboriculture	1			
Somme	28			

## 2.2 CRITERE : ACCES A L'EAU

### 2.2.1 Description

Les irrigants sur le bassin disposent d'un volume autorisé d'irrigation sur la période d'irrigation (1<sup>er</sup> avril – 31 octobre) inscrit dans le Plan Annuel de Répartition mis en place par l'Organisme Unique de Gestion Collective, l'Etablissement Public du Marais Poitevin.

Tous les irrigants ne disposent pas du même volume et celui-ci peut être discriminant entre les agriculteurs, tant dans la vision de la gestion de l'eau que dans les pratiques et stratégies d'irrigation.

Par ailleurs tous les agriculteurs du bassin du Curé ne disposent pas de l'irrigation. Environ 1/3 des exploitations disposent d'un volume d'irrigation. Ainsi au-delà des différentes classes de volumes autorisés, il est important que les systèmes de production en sec soient représentés pour identifier toutes les agricultures du territoire.

La règle a été de représenter autant d'agriculteurs irrigants que de non irrigants. Parmi les irrigants, ceux-ci ont été répartis en 4 groupes :

- Volume < 20 000 m<sup>3</sup>
- 20 000 m<sup>3</sup> ≤ Volume < 40 000 m<sup>3</sup>
- 40 000 m<sup>3</sup> ≤ Volume < 80 000 m<sup>3</sup>
- Volume ≥ 80 000 m<sup>3</sup>

Les catégories ne sont pas homogènes en termes d'intervalles de volumes mais cela se comprend par la prévalence des petits volumes (inférieur à 40 000 m<sup>3</sup>) chez l'ensemble des irrigants du bassin du Curé.

Ainsi si le groupe est constitué de 24 membres la répartition idéale est :

Catégorie		Nombre de représentants	Prévalence des systèmes
Non irrigants		12	67%
Irrigants	Volume < 20 000 m <sup>3</sup>	3	6%
	20 000 m <sup>3</sup> ≤ Volume < 50 000 m <sup>3</sup>	3	17%
	50 000 m <sup>3</sup> ≤ Volume < 100 000 m <sup>3</sup>	3	7%
	Volume ≥ 100 000 m <sup>3</sup>	3	2%

Par ailleurs une autre différence dans le profil des irrigants du territoire est leur inclusion ou non dans un projet de réserves de substitution sur le territoire. La part des irrigants inscrit dans un tel projet est très faible, leur représentation est importante mais doit rester largement minoritaire.

Ainsi selon ce sous-critère la répartition devrait être :

Catégorie	Nombre de représentants	Prévalence des systèmes
En dehors d'un projet de réserve de substitution	[22 ; 23]	97%
Prenant part à un projet de réserve de substitution	[1 ; 2]	3%

### 2.2.2 Résultat des répondants sur la diversité des accès à l'eau

Sur les 29 réponses, 21 personnes sont des irrigants et seulement 8 non irrigants. Sur ces 21 irrigants il y a une surreprésentation des petits irrigants (quota inférieur à 20 000m<sup>3</sup>) et de ceux disposant d'un quota entre 50 000 m<sup>3</sup> ≤ Volume < 100 000 m<sup>3</sup>.

Catégorie	Nombre de représentants	Nombre de répondants	Code	Résultat panel (nombre)
-----------	-------------------------	----------------------	------	-------------------------

Non irrigants		12	8	2, 3, 8, 9, 12, 13, 28 & 29	8
Irrigants	Volume < 20 000 m <sup>3</sup>	3	7	1, 4, 6, 10, 25, 26 & 27	6
	20 000 m <sup>3</sup> ≤ Volume < 50 000 m <sup>3</sup>	3	2	5 & 7	0
	50 000 m <sup>3</sup> ≤ Volume < 1000 000 m <sup>3</sup>	3	10	11, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 23, 24	5
	Volume ≥ 100 0 000 m <sup>3</sup>	3	2	21, 22	1

Le panel de répondant montrait une sur représentativité des profils d'irrigants inclus dans des projets de réserve. Ce critère a été discriminant pour constituer le panel final.

Catégorie	Nombre de représentants	de	Nombre de répondants	de	Code	Résultat panel (nombre)
En dehors d'un projet de réserve de substitution	[22 ; 23]		24		14, 24, 5, 11, 16	18
Prenant part à un projet de réserve de substitution	[1 ; 2]		5		Le reste	2

## 2.3 CRITERE : TYPE DE PRODUCTION

### 2.3.1 Description

On peut essayer de classer les types de système de production du bassin du Curé en 3 grandes catégories. Certains systèmes se situent à la limite de distinction entre deux catégories et feront l'objet d'un arbitrage en fonction des réponses reçues.

Ces 3 catégories sont :

- Les systèmes à production végétale ;
- Les systèmes en élevage dominant ;
- Les autres systèmes (Terres à façon, ETA et inclassables a priori).

Nous prévoyons une répartition théorique comme suit :

Catégorie	Production végétale	Elevage dominant	Autres systèmes
Systèmes de production	Cultures sans irrigation sur groies superficielles	Bovins viande avec irrigation	Agriculture de conservation des sols
	Cultures sans irrigation sur sols à forte réserve utile	Bovins viande sans irrigation	Entreprise de travaux agricoles spécialisée
	Cultures à rente diversifiée	Bovin lait sans irrigation	Mixte : Grandes cultures + Entreprise de travaux agricoles (minoritaire)
	Rotation Maïs//Blé//Pois//Blé	Bovin lait avec irrigation et salle de traite	Entreprise de travaux agricoles de A à Z
	Rotation Maïs//Blé	Bovin lait avec irrigation et robot de traite	Grande Entreprise de travaux agricoles de A à Z

	Semences	Bovin lait sans irrigation en agriculture biologique	Terres faites à façon
	Cultures non irriguées en agriculture biologique sur groies superficielles	Bovin lait avec irrigation en agriculture biologique	Mixte : Grandes cultures + bovins viande
	Cultures non irriguées en agriculture biologique sur sols à forte réserve utile	Porcs	
	Cultures irriguées en agriculture biologique	Volailles	
	Maraichage	Chèvres sans irrigation	
	Arboriculture	Chèvres avec irrigation	
Nombre de systèmes	11	12	7
Nombre de représentants	9	9	6
Prévalence des systèmes	+	=	-

Catégorisation de la prévalence : « + » : Système largement répandu ; « = » : Système présent mais non majoritaire ; « - » : Système représenté par une poignée ou moins d'exploitations

## 2.3.2 Résultat des répondants sur la diversité des types de production

Le panel de répondant était sur représenté par les productions végétales. La constitution finale du panel a permis d'homogénéiser le groupe constitué.

Catégorie	Production végétale	Elevage dominant	Autres systèmes	Total
Nombre de représentants	9	9	6	24
Nombre de répondants	14	9	6	29
Code	1, 2, 3, 11, 12, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26	4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 17, 29	13, 14, 15, 16, 27, 28	/
Résultat panel (nombre)	8	7	5	20

## 2.3.3 Critère : Spatialisation par type de sol

### 2.3.3.1 Description

La capacité des agriculteurs à produire certaines productions dépend de l'environnement de leur parcelle et particulièrement de leur sol et de leur réserve utile. Des sols à forte réserve utile peuvent jouer comme assurance de production minimale comparativement à des sols séchant pouvant nécessiter l'apport d'eau.

Ce critère est primordial pour comprendre et appréhender les différentes agricultures du territoire entre terres de marais, terres de groies profondes et terres de groies moyennes ou superficielles. Il a été pris comme critère l'accès à un quart de terres à forte réserve utile.

Catégorie	Nombre de représentants	Prévalence des systèmes
Accès à au moins 25% de terres à forte RU	12	=
Pas d'accès à au moins 25% de terres à forte RU	12	=
Total	24	

### 2.3.3.2 Résultat des répondants sur la diversité des types de sol

Le panel de répondant était déjà assez homogène sur l'accès à des types de terres à forte réserve utile. La constitution finale est égalitaire.

Catégorie	Nombre de représentants	Nombre de répondants	Code	Résultat panel (nombre)
Accès à au moins 25% de terres à forte REU	12	16	Le reste	10
Pas d'accès à au moins 25% de terres à forte REU	12	13	1, 2, 4, 5, 10, 15, 18, 20, 21, 22, 26, 27, 29	10

## 2.4 CRITERE : ENGAGEMENT DANS DES PRODUCTIONS BIO OU AGRICULTURE DE CONSERVATION DES SOLS

### 2.4.1 Description

Le bassin du Curé possède une part de SAU faible en agriculture biologique par rapport aux objectifs nationaux. Dans un souci de représentation des agriculteurs inscrits dans ces démarches ou dans des systèmes de conservation des sols, nous prévoyons une plus grande représentation dans ce panel que la réalité territoriale.

Ainsi si les réponses le permettent, ce groupe sera composé d'un quart de ce type d'exploitations.

Démarche qualité	Nombre de représentants	Prévalence des systèmes
Agriculture biologique / Agriculture de conservation des sols / Autre à définir	6	8%
Conventionnel et raisonné	18	92%
Total	24	

### 2.4.2 Résultat des répondants sur les démarches qualités

Ce critère a été déterminant pour l'inclusion de certains participants.

Démarche qualité	Nombre de représentants	Nombre de répondants	Code	Résultat panel (nombre)
Agriculture biologique / Agriculture de conservation des sols / Autre à définir	6	8	1, 2, 3, 4, 23, 26, 27, 29	7 (dont 6 bio)
Conventionnel et raisonné	18	21	Le reste	13
Total	24	29		

## 2.5 CRITERE : AGE ET SEXE

### 2.5.1 Description

Apporter une représentation des agricultures du territoire ne porte pas simplement sur la représentation des systèmes agricoles mais aussi sur celle des agriculteurs/agricultrices. Ainsi certains indicateurs comme l'âge et le sexe permettent de veiller à une représentation la plus juste possible du territoire.

Concernant l'âge, 3 catégories ont été formulées. Le but est d'obtenir une égalité de nombre de représentants dans chaque catégorie soit :

Classe d'âge	Nombre de représentants	Prévalence des systèmes
Age < 40 ans	8	22%

40 ans ≤ Age < 55 ans	8	≈ 50 %
Age ≥ 55 ans	8	≈ 27 %
Total	24	

Concernant le sexe, trois catégories sont possibles. L'objectif est d'atteindre la parité entre hommes et femmes mais cela dépend grandement des réponses reçues.

Sexe	Nombre de représentants	Prévalence des systèmes
Femmes	12	-
Hommes	12	+
Autre(s)	En fonction des réponses	
Total	24	

Catégorisation de la prévalence : « + » : Largement répandu ; « = » : Présent mais non majoritaire ; « - » : Représenté par une poignée ou moins d'exploitations

## 2.5.2 Résultat des répondants sur la diversité des âges et des sexes

La répartition première qui existait dans le panel de répondant est pareille à celle du panel final constitué avec une sous-représentation des personnes de plus de 55 ans.

Classe d'âge	Nombre de représentants	Nombre de répondants	Code	Résultat panel (nombre)
Age < 40 ans	8	10	4, 9, 11, 13, 14, 17, 24, 25, 27, 29	7
40 ans ≤ Age < 55 ans	8	13	1, 2, 3, 5, 6, 10, 15, 16, 20, 22, 23, 26, 28	10
Age ≥ 55 ans	8	6	7, 8, 12, 18, 19, 21	3
Total	24	29		20

Le panel de répondant était en extrême majorité composé par des hommes. Les femmes répondantes ont donc toutes été choisies, ce critère a été déterminant.

Sexe	Nombre de représentants	Nombre de répondants	Code	Résultat panel (nombre)
Femmes	12	3	6, 20, 28	3
Hommes	12	26	Le reste	17
Autre(s)	En fonction des réponses	0	/	
Total	24	29		20

## 3 RESULTAT FINAL

Un premier répondant a été écarté car son parcellaire n'était pas à 75% sur le bassin du Curé.

Parmi les 28 restants, les SP solitaires ont tous été retenus, à savoir 12 répondants. Il reste donc théoriquement 12 places parmi les 6 systèmes restants. Les femmes, sous représentées (3 répondantes), ont toutes été retenues (soit 2 répondants supplémentaires [6 & 20]) ainsi que les exploitations en agriculture biologique (6 exploitations dont 3 exploitations supplémentaires [2, 3 & 26]).

A ce stade le filtre par les exploitations n'ayant pas d'irrigation ne permet pas de discriminer de nouveaux répondants à inclure puisqu'ils sont déjà tous compris dans le panel.

En ce qui concerne l'inclusion à des projets de réserve, la sélection opérée sur les autres critères a inclus 1 répondant dans le panel (16) et en a rejeté un (5). Parmi les 3 restants, deux personnes (11 & 24) ont le même profil et ne pourront pas être toutes deux retenues.

Un critère pour créer un panel d'agriculteurs qui n'a pas coutume à être représenté dans des instances est de privilégier les personnes n'ayant pas de mandats autre part. Parmi les 11 exploitations restantes, 5 personnes n'ont pas de mandats, représentant 4 systèmes de production différents (21, 23, 24, 25 & 27).

La personne n'ayant pas de mandat et n'étant pas du même système de production qu'un autre répondant a été retenue (24). Les quatre autres répondants sont similaires deux à deux (21 & 23 ; 25 & 27) et doivent être départagés par tirage au sort. L'exploitant 21 a été tiré au sort puis l'exploitant 27 a été tiré au sort.

Ainsi tous ceux ne disposant pas de mandats auront été sélectionnés tout en maintenant une diversité des profils.

En ce qui concerne les exploitants étant dans un projet de réserve, le filtre par le mandat a permis de choisir un des deux profils entre le 11 et le 24 puisque le 11 en possédait un et le 14 de même.

Pas cette méthode 20 personnes ont été sélectionnées, un peu moins que les 24 prévues, pour maintenir une représentativité la plus large des systèmes de production et des agricultures du territoire, tout en favorisant le plus possible un groupe peu représentant d'autres structures.

Le tableau suivi reprend cette méthode de constitution du panel pas à pas.

Code répondant	Présence bassin > 75%		Système de production	Code système	Sexe		Démarche qualité		Accès à l'eau - m³				Projet de réserve Inclus(e)	Mandat en cours		Type de production			Age			Type de terre		
	Oui	Non			Femme	Homme	BIO / ACS	Conventionne/raisonné	Sans irrigation	V < à 20 000	20 000 ≤ V < 50 000	50 000 ≤ V < 100 000		≥ 100 000	Oui	Non	Végétale	Elevage	Autre	Moins 40 ans	Entre 40 et 55 ans	55 ans ou plus	25% Forte RU	Non
1	x		SP Bio irrigué	9		x			x					x		x				x			x	
2	x		SP Bio non irrigué terres fortes RU	8		x			x						x	x				x			x	
3	x		SP Bio non irrigué terres fortes RU	8		x			x						x	x				x			x	
4	x		SP BVL bio irrigué	23		x			x						x		x		x				x	
6	x		SP BVL salle de traite	20	x			x	x					x			x			x			x	
8	x		SP BVL sans irrigation	19		x		x	x					x			x				x		x	
9	x		SP BVV sans irrigation	17		x		x	x						x		x		x				x	
10	x		SP chèvre irrigation	27		x		x	x						x		x			x			x	
12	x		SP cultures sans irrigation sur groies profondes ou marais	2		x		x	x						x	x					x		x	
13	x		SP ETA Spécialisé	11		x		x	x						x			x	x				x	
15	x		SP Grandes cultures + Elevage génisse	18		x		x			x				x			x		x			x	
16	x		SP Grandes cultures + ETA minoritaire	12		x		x			x		x	x				x		x			x	
17	x		SP Porcins	24		x		x			x				x		x		x				x	
20	x		SP Mais//Ble//Pois//Blé	4	x			x			x			x		x				x			x	
21	x		SP Mais//Ble//Pois//Blé	4		x		x				x			x	x					x		x	
24	x		SP cultures rente diversifiée	3		x		x			x		x		x	x			x				x	
26	x		SP Maraichage (bio)	28		x	x		x						x	x				x			x	
27	x		SP Maraichage	28		x	x		x						x	x		x	x				x	
28	x		SP Terres à façon	15	x			x	x						x			x		x			x	
29	x		SP Volaille (bio)	25		x	x		x					x			x		x				x	
5		x	SP BVL Robot de traite	21		x		x		x			x	x			x			x			x	
7	x		SP BVL salle de traite	20		x		x		x				x			x				x		x	
14	x		SP Grandes cultures + BVV	18		x		x			x		x	x				x					x	
19	x		SP Mais//Ble//Pois//Blé	4		x		x			x			x		x						x	x	
22	x		SP Mais//Ble//Pois//Blé	4		x		x				x		x		x					x		x	
11	x		SP cultures rente diversifiée	3		x		x			x		x	x		x			x				x	
18	x		SP Mais//Ble//Pois//Blé	4		x		x			x			x		x						x	x	
23	x		SP Mais//Ble//Pois//Ble	4		x	x				x				x	x				x			x	
25	x		SP Maraichage	28		x		x	x						x	x				x			x	
Prévision	24	0	21 SP différents		12	12	6	18	12	3	3	3	3	1 ou 2	0	24	9	9	6	8	8	8	12	12
Total panel	20	0	17 SP différents		3	17	7 (dont 6 bio)	13	8	6	0	5	1	2	6	14	8	7	5	7	10	3	10	10

Légende :

Choisi grâce à ce critère	Déjà choisi	Mis de côté à cause de ce critère	Déjà mis de côté	Répondants au même profil (2 à 2 selon couleur de bordures)	Choix au hasard, peut rejoindre si désistement d'un même profil	Mis de côté mais pouvant rejoindre si désistement
---------------------------	-------------	-----------------------------------	------------------	---	---	---